

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 17/087 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 17/040 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DU 23 FEVRIER 2017 PORTANT SUR LE BILAN DU SCHEMA TERRITORIAL DE FORMATION INITIALE A LA CULTURE POUR LA PERIODE 2013-2016 ET SUR LE FINANCEMENT DES STRUCTURES DE FORMATION ARTISTIQUE POUR 2017

---

#### SEANCE DU 31 MARS 2017

L'An deux mille dix-sept et le trente et un mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ARMANET Guy, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, LACOMBE Xavier, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, ORSONI Delphine, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel  
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à Mme FAGNI Muriel  
M. COLOMBANI Paul-André à M. PUCCI Joseph  
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. TOMA Jean  
Mme GUIDICELLI Lauda à Mme PONZEVERA Juliette  
Mme GUISEPPI Julie à Mme PROSPERI Rosa  
M. LEONETTI Paul à M. BENEDETTI François  
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à Mme MURATI-CHINESI Karine  
M. MONDOLONI Jean-Martin à M. LACOMBE Xavier  
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme BORROMEI Vanina  
M. OTTAVI Antoine à Mme ORSONI Delphine  
M. PARIGI Paulu Santu à M. CESARI Marcel  
Mme POLI Laura Maria à M. TOMASI Petr'Antone  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme COMBETTE Christelle  
M. SANTINI Ange à M. ROSSI José

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, CHAUBON Pierre, GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, OLIVESI Marie-Thérèse, TATTI François.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 13/160 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2013 adoptant la charte de l'enseignement musical et artistique dans les associations culturelles insulaires,
- VU** la délibération n° 17/040 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant sur le bilan du schéma territorial de formation initiale à la culture pour la période 2013-2016 et sur le financement des structures de formations artistiques pour 2017,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

Suite à une erreur matérielle, il convient de rajouter un article, à la délibération n° 17/040 AC susvisée :

« **PREND ACTE**, dans le cadre de la charte de l'enseignement musical et artistique dans les associations culturelles insulaires, adoptée par délibération n° 13/160 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2013, du bilan du schéma territorial de formation initiale à la culture pour la période 2013-2016, tel qu'il est présenté dans le rapport joint en annexe de la délibération ».

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 31 mars 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI